

**FICHE DE CANDIDATURE A L'ENTREE EN SECTION FRANCO-ALLEMANDE (ABI-BAC)
CLASSE DE SECONDE – ANNEE SCOLAIRE 2020/2021**

NOM :

Prénom(s) :

Nationalité	Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Né(e) le	A :
-------------	---	----------	-----

Etablissement fréquenté en 2019-2020 : (NOM ET ADRESSE)

.....

.....

.....

Années scolaires	Classe	Section	Etablissements fréquentés
2017/2018			
2018/2019			

RESPONSABLES LEGAUX (père – mère – autre)

Nom Prénom 1^{er} responsable légal :

Adresse

.....

CP COMMUNE

Tél portable ou mobile

Courrier électronique (en lettres capitales).....

Nom Prénom 2nd responsable légal :

Adresse.....

.....

CP COMMUNE

Tél portable ou mobile

Courrier électronique (en lettres capitales).....

Date	Signature de l'élève	Signature des responsables légaux
------	----------------------	-----------------------------------

Note à l'attention des familles

❖ Qu'est-ce qu'une section binationale ?

Les sections binationales permettent la double obtention du baccalauréat dans les séries L, ES, S-SVT et de leur équivalent, l'Abitur pour la section Abibac, par reconnaissance diplomatique et institutionnelle.

Cette double certification valorise un parcours de formation biculturel et bilingue, qui favorise la mobilité au niveau européen tout en permettant l'accès aux universités allemandes.

Le cursus en section binationale engage l'élève et sa famille pour 3 ans.

❖ Profil de l'élève

Cette formation est ouverte aux élèves de 3^{ème} obtenant un passage en seconde, susceptibles d'atteindre le niveau B1 du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues), avant l'entrée en classe de première, motivés et intéressés par la langue et la culture du pays et ayant le goût de la lecture.

L'autonomie, une bonne capacité de travail (organisation et quantité) et une capacité à approfondir sa réflexion sont des atouts indispensables compte tenu des attentes en fin de parcours et des modalités d'évaluation.

Concernant le cas particulier des élèves bilingues qui n'auraient pas suivi l'enseignement linguistique correspondant au collège, l'évaluation en langue est réalisée lors d'un entretien organisé par le lycée.

❖ La scolarité

Pendant trois ans, l'élève bénéficie d'un enseignement dans la langue choisie en littérature ainsi qu'en histoire-géographie ; ces enseignements se substituent aux horaires des enseignements communs de des mêmes disciplines.

Les horaires sont en section Abibac de 9h en seconde puis 10h en 1^{ère} et terminale.

❖ Calendrier

Le dossier complet doit être envoyé au lycée pour le **23 MAI 2020** (date de la poste).

❖ Composition du dossier

- une fiche de candidature comportant la motivation de l'élève et de sa famille
- les avis du professeur principal, du professeur d'allemand et du chef d'établissement ;
- l'expérience et la pratique de la langue que peut avoir l'élève (séjours ou stages dans un pays où la langue concernée est pratiquée, échanges organisés ou non, élève bilingue pour raisons familiales, etc.) ; joindre tout document que vous jugerez utile.
- les copies des bulletins scolaires des 1^{er} et 2^{ème} trimestres de Troisième.

❖ Sélection

Une commission se réunira et effectuera la sélection sur la seule vue de ce dossier.

Elle se réserve toutefois la possibilité éventuelle de convier certains candidats à un court entretien

Les élèves doivent mettre en vœu 1 le lycée Argouges **et** la section ABIBAC.

Les élèves retenus seront affectés par le biais de la procédure AFFELNET.

❖ Renseignements

secretariat@argouges.fr

A compléter par l'établissement fréquenté en 2019/2020

Avis du professeur d'allemand sur la candidature de l'élève

(curiosité, esprit d'analyse, motivation, intérêt pour l'allemand, implication personnelle, capacité de travail...)

Compétences linguistiques	A2	B1	B2
Compréhension de l'oral			
Compréhension de l'écrit			
Expression orale en continu			
Expression orale en interaction			
Expression écrite			

(Signature)

Avis du professeur principal de la classe

(curiosité, esprit d'analyse, motivation, intérêt pour l'allemand, implication personnelle, capacité de travail...)

(Signature)

Avis du chef d'établissement

(Signature)

Il n'est pas indispensable d'avoir suivi un cursus renforcé allemand pour être admis(e)

ALLEMAND : LV1 <input type="checkbox"/> LV2 <input type="checkbox"/>	depuis la classe de		Nbre d'heures hebdomadaires	
SECTION EUROPEENNE ALLEMAND	depuis la classe de		Nbre d'heures hebdomadaires	
CLASSE BILANGUE	depuis la classe de		Nbre d'heures hebdomadaires	

CERTIFICATION DE LANGUE ALLEMANDE KMK : si oui précisez le niveau (A2 ou B1)
 Expression écrite Expression orale Compréhension orale Compréhension écrite

Autres (à préciser) :

MOTIVATION(S) de l'élève (en français)

PARENTS :

SEJOURS A L'ETRANGER

PAYS	ANNEE	DUREE DU SEJOUR	CONDITION DU SEJOUR (hébergement, groupe, etc.)

Pour information (si la candidature est retenue)

LV1 obligatoire : Allemand

LV2 obligatoire : Anglais

Attention : les enseignements optionnels de seconde possibles au lycée ne pourront être suivis que si l'emploi du temps de la classe le permet (fortes contraintes liées à l'horaire spécifique ABIBAC)

CADRE RESERVE A LA COMMISSION : après examen du dossier de candidature, après avis de la commission, la proposition suivante est faite par le chef d'établissement à la DASEN 38.

Admis(e) Liste supplémentaire Refusé

Date _____ Signature du chef d'établissement

La décision finale sera prise par la DASEN 38 dans le cadre de l'affectation AFFELNET